



Avant Programme du CSO Du 26 DECEMBRE 2021
Organisé par : La Fédération Tunisienne Des Sports Equestres



Date: 26 DECEMBRE 2021

Lieu : **Centre Militaire De La Soukra.**

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 27ème édition, mise à jour au 1er janvier 2021.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 29ème édition, mise à jour au 1er janvier 2021.
- Règlement vétérinaire, 17ème édition, mise à jour au 1er janvier 2021.

ORGANISATEUR :

FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES

COMITE D'ORGANISATION:

Directeur du Concours : Mr Anis Sellami / Directeur Technique : Mr Zied Aouina / Trésorerie : Mr Ridha Jemaii / Secrétariat : Mme Thouraya Ayadi.

JURY DE TERRAIN :

- Président : Mr AKRAM BEN SALAH (TUN) (FEI level 3)
- Membres : Mme Sophie Dabbou (TUN) (FEI level 1) / Mr Ali Ben OTHMANE(TUN) (FEI level 1).
- Chronométrateur : Mr Oussema Sinen.
- Chef Steward: Mr Lassaad Hamdi (TUN) (FEI level 1), Mr Aziz Sinen (TUN) + Mme Wissal Hassan (TUN).

CHEFS DE PISTE :

- Chef de Piste : Mr Habib Gallalou (TUN) (FEI level 1) Chef de Piste Adjoint : Mr Abdeltif Marzouki (TUN) (FEI level 1)

MEDECIN VÉTÉRINAIRE: Dr. Lassaad Smaoui.

MEDECIN DU CONCOURS : Dr. M.B.Sliman.

MARECHAL FERRANT : Mr Ridha Badraoui.

PROGRAMME DU CONCOURS

DIMANCHE 26 DECEMBRE 2021

09h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Initiation (70 cm)

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 2: Préparatoire (85 cm)

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3: Préparatoire (95 cm)

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 4 : CSO*+ Jeunes Chevaux (105/110 cm)

Il est de la responsabilité de chaque club affilié de s'assurer que leurs participants ont l'âge correct et qu'ils répondent aux conditions d'engagement aux épreuves auxquelles ils sont engagés conformément aux tableaux des catégorisations et conditions techniques

Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.

Un contrôle anti dopage (cavaliers et chevaux) pourra être effectué.

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE

Tous les chevaux devront être accompagnés de leurs documents d'identification.

N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 80x65m

Nature : Sable

TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT

Espace de détente :

Dimensions : 65 x 30 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE : <http://www.ftse.org.tn> **Avant vendredi 24 Décembre 2021 à minuit.**

Frais : Initiation, préparatoires et jeunes chevaux : 20 dt

CSO1* : 25 dt

Les engagements terrain sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée, dans ce cas les frais d'engagement seront doublés.
Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.

PROTOCOLE SANITAIRE:

- Le port du masque est obligatoire à l'exception des cavaliers à cheval.
 - Le public et les cavaliers devront respecter les règles sanitaires de distanciation physique.
 - L'accès au paddock de détente devra être limité à 1 personne à pied par club.
 - Aucune remise de prix en piste ou à pied ne sera organisée.
 - Les prix devront être retirés au secrétariat après la proclamation des résultats de l'épreuve.
 - Toute personne ne respectant pas les consignes sanitaires pourra être exclue du site de compétition.
- L'article 312 du Code pénal: « Est puni de six mois d'emprisonnement et de cent vingt dinars d'amende
Quiconque aura contrevenu aux interdictions et mesures prophylactiques ou de contrôle ordonnées en temps d'épidémie »
- Toute personne contrevenant les dispositions du confinement et qui se présente au concours sera immédiatement dénoncée à la police et encourra les risques liés aux dispositions de l'article 312 du code pénal.
 - Tous les cavaliers et les responsables du club auquel appartient un cavalier engagé et qui s'avère être soumis au confinement obligatoire seront suspendus et exclues du site de la compétition.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

DIMANCHE 26 DECEMBRE 2021

EPREUVE 1 : Initiation

Date et heure: **26 DECEMBRE 2021 à 09h00.**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

Barème: Barème A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1)

Vitesse: 325 m/min

Hauteur: 70 cm

Largeur : 80 cm

Classement	Prix
Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans fautes.	

Participation Des Chevaux à L'épreuve Initiation : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 2 : Préparatoire I

Date et heure : **26 DECEMBRE 2021 à l'issue de l'épreuve précédente.**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.

Barème : Barème A au chrono sans Barrage (Art. 238.2.1)

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: (85 cm)

Largeur : (95 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille

Participation Des Chevaux : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 3 : Préparatoire II

Date et heure : **26 DECEMBRE 2021 à l'issue de l'épreuve précédente.**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.

Barème : Barème en deux phases (Art 274.1.5.2)

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: (95 cm)

Largeur : (105 cm)

Participation Des Chevaux : **2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.**

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille

EPREUVE 4 : CSO*

Date et heure : **26 DECEMBRE 2021 à l'issue de l'épreuve précédente.**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification / Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus

Barème : A au chrono Avec barrage (Art. 238.2.2)

Vitesse : 350 m/mn

Hauteur: (105 /110cm)

Largeur : (115 cm)

Participation Des Chevaux : **1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.**

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 150Dt
2 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 75 Dt
4 ^{ème}	Médaille+ 50 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 25 Dt
Dotation Totale	400 Dinars

Epreuve jeunes chevaux

Catégorie de Cavaliers: **Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux: Jeunes Chevaux(3)

Barème : Barème A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1)

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: Max 105 cm

Largeur : Max 115 cm

Dotation Jeunes Chevaux :

Une somme de 300 dinars sera répartie en parts égales entre tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.

(2) Un tirage au sort distinct sera effectué pour l'épreuve Jeunes chevaux et l'épreuve CSO*, les jeunes chevaux passeront en PREMIER.

(3) Le règlement Jeunes chevaux est disponible sur le site de la FTSE.

Pour les Jeunes Chevaux en concours ; Les protections des postérieurs doivent respecter les critères suivants :

- Longueur intérieure maximale de 16 cm.
- Largeur extérieure des attaches minimale de 5 cm.
- L'intérieur de la protection doit être lisse; (une couverture avec par exemple de la peau de mouton peut être utilisée, pour autant que cette couverture N'est pas rude ou blessante, la fixation doit être de type Velcro non élastique.
- Aucun crochet ou courroies ne peuvent être utilisés.
- La partie rigide arrondie de la protection doit être positionnée autour de l'intérieur du boulet.
- Aucun élément supplémentaire ne peut être utilisé avec les protections **(Article 257.2.4)**.

ANNEXE I

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval autiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du jury.

YELLOW WARNING CARD

Event _____

Date _____

Person Responsible:

Name _____

FEI ID _____

OFFENCE (please tick one)

FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016
and FEI Eventing Rules, 24th edition, effective 1 January 2016

- Abuse of Horse**
GRs Art. 142 & 169.6.2 and/or Eventing Rules Art. 526
- Incorrect behaviour**
GRs Art. 169.6.3
- Dangerous Riding**
Eventing Rules Art. 525
- Non-Compliance with Protective Headgear Rules**
GRs Art. 140
- Non-Compliance with applicable Sport Rules** (specify)
GRs Art. 169.7

Signature of Official _____

Signature of Person Responsible _____

YELLOW WARNING CARD



Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs)

23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016

- "7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140:
- 7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.
- 7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General."

Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules

24th edition effective 1 January 2016

"[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General."